Tarifs applicables à partir du 11/03/2026 suite à la CFVU du 12/02/2026 et au CA du 10/03/2026
GRILLE TARIFAIRE FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALTERNANCE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2026/27
Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L613-3 et suivants, L711-1, L719-4, R613-32 et suivants ; Vu le code du travail, et notamment ses articles L6111-1 et suivants, L6411-1 et suivants, et R6111-1,
Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Vu les statuts de l'Université de Bretagne Sud,
La tarification est présentée en accord avec les Directeurs de Composantes

PARTIE A - Tarifs Reprise d'Études

LE TARIF S' ENTEND :
droits d'inscription universitaire exclus
par année de formation avec contrat ou convention de formation professionnelle avec suivi, accompagnement et ingénierie en formation continue

Domaines Sciences, Technologies, Santé, Droit, Économie, Gestion, Lettres , Langues, Sciences Humaines et Sociales	TARIF 2026-27
DEUST	3 030 €
Bachelor Universitaire de Technologie - BUT (nom d'usage de la Licence Professionnelle Bachelor Universitaire de Technologie) - IUT VANNES	6 181 €
Bachelor Universitaire de Technologie - BUT (nom d'usage de la Licence Professionnelle Bachelor Universitaire de Technologie) - IUT LORIENT-PONTIVY (sauf tarifs spécifiques*)	7 417 €
Licence Professionnelle hors IUT LORIENT-PONTIVY	5 151 €
Licence Professionnelle IUT LORIENT-PONTIVY	7 211 €
Licence 1 ère, 2 ième, 3 ième année (Tarif par année de formation - hors BUT)	2 576 €
Licence Professionnelle TACB 1ère année (ajout tarifs FPA 25-26 CA 08/08/25)	3 131 €
Licence Professionnelle TACB 2ème année	4 141 €
Licence Professionnelle TACB 3ème année	5 151 €
Master 1 (sauf tarifs spécifiques*)	4 121 €
Master 2 (sauf tarifs spécifiques*)	5 151 €
Cycle École d'ingénieurs, toutes formations concernées. (tarif indiqué par année)	8 242 €
*** Tarifs spécifiques**	
IAE : *Master 1 Mention Gestion des Ressources Humaines *Master 2 Mention Gestion des Ressources Humaines	5 666 €
SSI : *Master 1 Mention Ingénierie des Systèmes Complexes, parcours Optimisation de la Production et Pilotage Intelligent	5 151 €
SSI : *Master 2 Mention Ingénierie des Systèmes Complexes, parcours Optimisation de la Production et Pilotage Intelligent	7 211 €
IUT Lorient Pontivy : *Bachelor Universitaire de Technologie - BUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)	6 181 €
Tarifs Reprise d'Études - Formations à distance – FOAD **Pour les UFR LLSHS et SSI, l'étudiant inscrit s'engage, via une lettre d'engagement, à se connecter à la plateforme Moodle tout au long de son année universitaire.**	**TARIF 2026-27 (hors droits d'inscription)**
Master 1 ou Master 2 (sauf tarifs spécifiques*)	2 000 €
*UFR LLSHS - Master 1 ou Master 2 Management Sectoriel - Responsabilité des Établissements Éducatifs	2 855 €

A noter pour toutes les reprises d'études (dont FOAD) :
La candidature des stagiaires doit respecter le calendrier e-candidature voté et le calendrier défini dans l'application Mon Master.
Les stagiaires relevant de la reprise d'études ne bénéficiant d'aucun financement devront transmettre tous les documents demandés pour justifier leur situation :
_Situation CPF : recipissé de dépot sur la plateforme justifiant du dépot dans les temps impartis
_Attestation de FT de non prise en charge de la formation
_Tout autre document utile pour justifier l'attribution du statut de RE non financée, validée par la DAC puis confirmé au candidat par le chargé de développement.
_Les candidats sous statut de RE non financée s'acquitteront des droits d'inscription universitaires et de la CVEC.

PARTIE B - Tarifs Individualisation des Parcours

Le tarif s'entend droits d'inscription universitaire exclus		TARIF 2026-27	Seuil d'ouverture de la formation
Mise en œuvre des préconisations dans le cadre de l'intégration du stagiaire dans une formation hors FOAD. _Redoublement, année de césure, VAE partielle, tous autres cas particuliers	au prorata du volume horaire à suivre		
Mise en œuvre des préconisations dans le cadre de l'intégration du stagiaire dans une formation FOAD. _Redoublement*, césure semestrielle, VAE partielle, tous autres cas particuliers * Le redoublement d'un étudiant ne s'étant jamais connecté à la plateforme Moodle est soumis à accord préalable du jury pédagogique.	au prorata du volume horaire à suivre		
Accompagnement de mémoire individuel (10 heures maximum d'accompagnement)	Tarif forfaitaire	876 €	
Module collectif de mise à niveau	Tarif horaire	83 €	2
Module individuel de mise à niveau	Tarif horaire	160 €	

PARTIE C - Tarifs Formations en Alternance

PARTIE C1 Tarifs contrat de professionnalisation Le tarif s'entend droits d'inscription universitaire inclus	TARIF 2026-27
Toute formation en contrat de professionnalisation => à l'exception des formations signalées par * (voir ci-dessous)	Tarif des contrats d'apprentissage
UFR SSI : * Master Mention Ingénierie de Conception, parcours Écologie Industrielle et Territoriale	13,50 € / heure de formation Négociation possible selon les accords de branches

PARTIE C2 Tarifs contrat d'apprentissage Le tarif s'entend droits d'inscription universitaire inclus
Toute formation en apprentissage : _ Le cadre légal Art. L6222-7-1 du Code du travail portant sur la durée du contrat de travail (Cerfa) s'applique pour tout contrat d'apprentissage. _Le tarif appliqué est égal au montant du côut du contrat défini par France Compétences en vigueur à la date de conclusion du Cerfa. **_Pour les contrats conclus au-delà du 1er juillet 2025, une participation obligatoire de l'employeur, définie par décret sera facturée par le CFA pour les niveaux 6 et 7 (bac + 3 et plus).** NB: dans le cas où l'employeur n'aurait pas effectué les démarches nécessaires permettant la prise en charge par l'OPCO, l'UBS facturera directement l'employeur de l'alternant.

_ Pour les employeurs publics : le tarif appliqué est celui décidé par le ministère du Travail par voie règlementaire en lien avec les recommandations de France compétences, soit la valeur indiqué avec le statut "A" dans le référentiel France Compétences en vigueur à la date de conclusion du Cerfa.
_ Pour toute embauche d'un apprenti inscrit dans une formation de l'UBS, la tarification interne du coût de formation fait référence à la délibération validée en Conseil d'Administration du 4 juillet 2022.

PARTIE D - Tarifs Autres Contrats de la Formation Professionnelle

Blocs de compétences **Les droits d'inscription ne sont pas appliqués.**	**Volume horaire de formation indiqué dans le contrat ou la convention de formation**	**TARIF 2026-27**	**Seuil d'ouverture de la formation (en nombre de stagiaires)**
Dans le cadre du déploiement progressif et de la commercialisation des Blocs de Compétences, les actions de formation professionnelle sont soumises à une tarification spécifique. Le tarif horaire PLANCHER par stagiaire est fixé selon la volumétrie des groupes : 23 € pour un groupe de 15 stagiaires; 14 € pour un groupe de 25 stagiaires; 10 € pour un groupe de 35 stagiaires. Aucun tarif inférieur ne pourra être appliqué. Ces dispositions s'appliquent notamment aux formations modulaires récemment transformées en Blocs de Compétences, dans l'attente de leur pleine intégration à la stratégie commerciale de la formation continue de l'établissement. La tarification de chaque bloc devra faire l'objet d'un vote spécifique dans le respect de ce cadre.			
Faculté LLSHS Bloc de compétence n°RNCP 40056BC04 Se positionner vis à vis d'un champ professionnel - Accès et maintien dans l'emploi : RSE et rôle du référent handicap	240 heures	1 650 €	intégré à la LP Intervention sociale Accompagnement du handicap

Diplômes d'Université : **Le tarif s'entend droits d'inscription universitaire exclus**	**Volume horaire de formation indiqué dans le contrat ou la convention de formation**	**TARIF 2026-27**	**Seuil d'ouverture de la formation (en nombre de stagiaires)**
DSP - DU Sécrétaire général de mairie	350,5 heures	2 266 €	
SSI - DU Gestionnaire des ports de plaisance	165 heures	2 875 €	16
SSI - DIU Thanatopraxie et métiers du funéraire	200 heures	4 250 €	18
SSI - DU Développement Durable et Transition Écologique	210 heures	2 679 €	
SSI - DU Impression 3D	90 heures	2 626 €	
SSI - DU résilience des teritoires littoraux et insulaires	156 heures	2 700 €	12
IUT Vannes - DU Exploitation et Traitement de Données	120 heures	1 545 €	
ENSIBS - DU Organiser la Cyberdéfense des TPE, PME, Organismes Publics et Privés	90 heures	4 893 €	10

Formations Courtes **Non concerné par les droits d'inscription universitaire**	**Volume horaire de formation indiqué dans le contrat ou la convention de formation**	**TARIF 2026-27**	**Seuil d'ouverture de la formation (en nombre de stagiaires)**
ENSIBS : Cybersécurité des Installations Industrielles - Parcours complet	24 heures	1 803 €	6
ENSIBS : Cybersécurité des Installations Industrielles - Parcours modulable en distanciel	12 heures	482 €	10
ENSIBS : Bases en électronique et programmation pour la Mécatronique	80 heures	10 365 €	4
ENSIBS : EBIOS-Risk Manager : mise en pratique de la méthode et des outils Formation à distance	20 heures	1 648 €	Si la formation est suivie dans le cadre de la session de formation du DU Cyberdéfense : pas de seuil min Si la formation n'est pas suivie dans le cadre de la session de formation du DU Cyberdéfense : seuil min fixé à 3
LLSHS : Les bases de la comptabilité-gestion / avec financement	26 heures	804 €	3
LLSHS : Les bases de la comptabilité-gestion / sans financement	26 heures	392 €	6
SSI : Droit de l'environnement	35 heures	2 318 €	10
SSI : Analyse cycle de vie et éco-conception	17,5 heures	1 159 €	3
SSI : Bilan carbone - comptabilité Gaz à Effets de Serre	21 heures	1 391 €	3
SSI : Management Environnemental	14 heures	927 €	3
SSI : Stratégie Responsabilité Sociétale des Entreprises	21 heures	1 391 €	
IUT Lo : Electricité Industrielle	63 heures	3 570 €	10
IUT Lo : Initiation à la simulation thermique dynamique	14 heures	950 €	8
IUT Lo : Initiation au DPE	7 heures	480 €	11
IUT Lo : Fondamentaux du solaire thermique et prise de décision	7 heures	480 €	10
IUT Lo : Conception d'installation solaire thermique - Niveau 1	14 heures	950 €	7

Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU A) - Le tarif s'entend droits d'inscription universitaire exclus - NB : les droits d'inscription DAEU sont fixés par arrêté ministériel	Volume horaire de formation indiqué dans le contrat ou la convention de formation	TARIF 2026-27
1 module (particuliers et demandeurs d'emploi) incluant l'aide au financement accordée à l'UBS par la Région Bretagne	60 - 66 h	71 €
1 module (avec financement entreprise)	60 - 66 h	172 €
1 Module de remise à niveau DAEU		172 €

Validation des acquis professionnels Non concerné par les droits d'inscription universitaire	TARIF 2026-27
Validation des acquis professionnels	202 €
Validation des acquis professionnels concernant les personnes bénéficiant du RSA ou assimilé, sur présentation d'un justificatif	51 €

Validation des acquis de l'expérience Le tarif s'entend droits d'inscription universitaire exclus Modalité d'accompagnement hybride collectif (par ateliers)	TARIF 2026-27
Validation des acquis de l'expérience	2 525 €
Validation des acquis de l'expérience sans accompagnement	1 500 €
Validation des acquis de l'expérience - financement demandeur d'emploi	1 212 €
Validation des acquis de l'expérience Personnel UBS (Formation continue du personnel)	- €
Prestations collectives **Le tarif s'entend droits d'inscription universitaire exclus**	**TARIF 2026-27**
Validation des acquis de l'expérience (tarif par stagiaire) => Tarif selon cahier des charges et plans de formation des entreprises et institutions	Devis sur demande
Validation des acquis professionnels (Tarif par stagiaire) => Tarif selon cahier des charges et plans de formation des entreprises et institutions	Devis sur demande

Réduction tarifaire dérogatoire

Le directeur ou la directrice de composante peut accorder une réduction tarifaire aux employeurs publics ou privés dans le cadre de relations partenariales spécifiques dans les conditions suivantes :
- La réduction fait l'objet d'une validation écrite du directeur ou de la directrice de la composante.
- La réduction n'excède pas 30% du tarif initialement voté pour les employeurs privés et 50% du tarif initialement voté pour les employeurs publics.
- La réduction ne s'applique pas à la participation obligatoire de l'employeur définie par décret.
- La réduction fait l'objet d'une information à la CFVU et au conseil d'administration.